

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 13 février 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 09/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 7

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Joël MENE, Gilles ROBERT

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA

Secrétaire de séance: Rose Marie SORIA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/02/2023
et publié ou notifié
le 21/02/2023

Objet: VENTE DU BIEN COMMUNAL 6 RUE SAINT PIERRE - DE_012_2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE 063 2022 du 29/08/2023 par laquelle le conseil municipal s'était prononcé sur un accord de principal pour la vente du bien sis 6 rue Saint Pierre.

Monsieur Cardenas Montes Alfonso Javier, après visite des lieux à fait une proposition d'achat pour l'acquisition de ce bien immeuble au prix de 67 000 euros. La Mairie de Villefranche de Conflent l'ayant évalué à 60 000 € (soixante mille euros). Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'accord trouvé avec Monsieur Cardenas Montes Alfonso Javier ou toute autre personne morale ou physique qui lui plaira de se substituer ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir, relatif à la vente du bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE VENDRE le bien sis 6 rue saint Pierre

Référence cadastrale : section B

Superficie au sol : 72 m2

A Monsieur Cardenas Montes Alfonso Javier, né le 10/01/1982 à Lima(Pérou), résident 10 rue Saint-Léon première 66000 PERPIGNAN

AUTORISE son Maire à signer l'acte de vente de ce bien au profit de Monsieur Cardenas Montes Alfonso Javier ainsi que tout document nécessaire à cette opération,

DESIGNE, Notaire Maître BOBO et SERRA SABARDEIL à PRADES 66500, pour établir l'acte de vente et représenter la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT dans cette affaire.

Il est bien entendu que les frais de passation d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Préfecture de Perpignan

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 17/02/2023

066 216602235 20230213 DE 012 2023 DE



"Le Secrétaire"